

REGLEMENT INTERIEUR HERBADILLA BASKET

PREAMBULE

- ✓ L'Herbadilla Basket est une association créée selon la loi 1901 qui dépend de la Fédération Française de Basket Ball.
- ✓ Un bon esprit règne au sein du club. Le fait d'être membre du club implique une adhésion totale à ce principe.
- ✓ Chaque membre s'engage à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.
- ✓

ENTRAINEMENTS



- ✓ Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements collectifs. Un entraînement commence lorsque l'entraîneur est effectivement présent dans la salle. Il importe donc que les parents qui viennent conduire les jeunes s'assurent de sa présence.
- ✓ **L'enfant est placé sous la responsabilité de l'entraîneur à partir de l'heure de début de l'entraînement jusqu'à l'heure de fin de celui-ci.**
- ✓ **En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur le plus tôt possible..**
- ✓ Pour participer aux entraînements et aux rencontres officielles ou non, un joueur doit être licencié et à jour de sa cotisation. Dans le cas d'une 1^{ère} inscription, il est cependant toléré qu'un joueur non licencié participe à quelques entraînements (2-3 maxi) de découverte de notre sport.

COMPETITIONS



Pour un match à domicile

- ✓ Chaque joueur doit être présent, en tenue, **au moins une demi-heure avant l'heure prévue du début de la rencontre.**

Pour un match en déplacement

- ✓ L'horaire de départ doit être respecté, il se fait du parking du stade. Les horaires peuvent être consultés sur le site internet du club.
- ✓ **Les déplacements seront effectués par les parents** : un calendrier, établi à l'avance, déterminera le tour de chaque famille. **En cas d'empêchement**, ne vous adressez en aucun cas aux secrétaires ou aux responsables du club, arrangez-vous avec d'autres parents pour **intervenir vos tours**.
- ✓ En cas d'absence exceptionnelle pour un match, le joueur doit prévenir son responsable d'équipe au plus tôt.
- ✓ Le lavage des maillots se fera, pour l'ensemble des maillots de l'équipe, par les familles, à tour de rôle.
- ✓ **Chaque équipe est responsable** du jeu de maillots et des ballons fournis par le club. En cas de perte ou détérioration, une participation pourra être demandée, à chaque joueur de l'équipe concernée.

ATTITUDE SUR ET AUTOUR DU TERRAIN



- ✓ Chaque membre du club est tenu d'observer en toutes circonstances une attitude sportive. En mettant tout en œuvre pour obtenir la victoire, **il ne doit pas oublier de respecter les arbitres, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles du jeu.**

CONVOICATIONS



- ✓ **Chaque licencié s'engage à assurer l'arbitrage et la table de marque des rencontres** plusieurs fois dans la saison selon le planning établi par le bureau et visible sur notre site internet.
- ✓ Les licenciés majeurs seront également sollicités pour la tenue du bar ainsi que comme responsable de salle.
- ✓ Les permanences de tenue du Bar seront aussi assurées par les parents des joueurs, selon un planning établi à l'avance.

- ✓ Pour chacune de ces convocations, vous devez être **présent au moins un quart d'heure avant l'heure prévue de la rencontre** sauf pour le responsable de salle qui devra être présent **¾ d'heure avant le début de la première rencontre**.
- ✓ En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit prévoir elle même son remplacement en s'arrangeant avec d'autres licenciés ou parents.

INSCRIPTIONS



- ✓ Pour toute inscription, le demandeur doit **fournir un dossier complet et s'acquitter de la cotisation** fixée par le club
- ✓ Les inscriptions se font en fin de saison précédente (mai-juin). Tous les dossiers incomplets ou remis **après la date fixée chaque année** ne pourront pas bénéficier du tarif réduit de la licence sauf cas exceptionnels (étude, déménagement...).
- ✓ **Une première inscription** peut également se faire en cours de saison.
- ✓ Les licenciés de catégories U15-U17-U18-U20 et sénior d'un club extérieur qui demandent une mutation pour notre section, devront s'acquitter du montant de la licence ainsi que du coût de la mutation, facturée par le Comité Départemental.
- ✓ L'adhésion est gratuite pour : les arbitres officiels du club, les entraîneurs non joueurs et les membres du bureaux non joueurs.
- ✓ Elle est à moitié prix pour : les joueurs entraîneurs et /ou membres du bureau.

SANCTIONS



- ✓ Les licenciés ne répondant pas aux convocations (arbitrage, table de marque, ...), se verront re-convoqués et sanctionnés d'une convocation supplémentaire.
En cas de répétition, le bureau s'autorise à prendre des mesures, allant de la suspension de match, à la radiation du club.
- ✓ **Un joueur ou entraîneur**, se voyant sanctionné au cours de la saison, **d'une faute technique, ou d'une disqualifiante**, devra assurer pour un week-end donné, la gestion des rencontres en plus de son planning personnel
- ✓ **A partir de 3 fautes techniques, ou d'une disqualifiante**, le joueur passera devant une commission technique qui décidera d'infliger des sanctions allant de la suspension de match jusqu'à la radiation du club
- ✓ **Les frais administratifs et sanctions financières** de ces fautes seront à la charge du licencié en cause.

Code des parents



- ✓ N'oubliez pas que votre enfant participe à un sport pour son propre plaisir.
- ✓ Encouragez votre enfant à toujours respecter les règles, les dirigeants, les entraîneurs, les arbitres, le public et à accepter la défaite.
- ✓ Ne tournez jamais en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu un match.
- ✓ Par punition, priver un enfant de basket, c'est aussi léser toute son équipe.
- ✓ Reconnaissez la valeur et l'importance des entraîneurs bénévoles. Ils consacrent leur temps et leurs ressources à votre enfant pour lui permettre de pratiquer son sport.

Ce règlement se veut le symbole de la solidarité qui doit animer tous les membres de **L'HERBADILLA BASKET**. Chacun doit pouvoir se sentir libre d'y adhérer et de le respecter.

Il est impératif que chacun d'entre nous se **RESPONSABILISE** pour une meilleure marche du club.

Le bureau se réserve le droit de prendre toute décision complémentaire à ce règlement qu'il jugera nécessaire.